

Focus sur le Conseil Municipal

Lors des réunions des 11 décembre et 5 février derniers, le Conseil Municipal, notamment :

- s'est prononcé en faveur de la poursuite du système de prestations de services pour la compétence voirie entre les communes de Saint Martin de l'If, Carville-la-Folletière et Mesnil-Panneville, malgré le départ d'Écalles-Alix,
- a voté de nouvelles mesures financières en faveur des commerces de la commune impactés par les travaux,
- a révisé les tarifs de la salle polyvalente (voir article détaillé ci-dessous) et des concessions dans les cimetières,
- a validé les CFU (comptes financiers uniques) 2024 pour les différents budgets communaux,
- a autorisé le Maire Sylvain GARAND, en attendant le vote prochain des budgets, à engager les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2025, respectivement à hauteur de 25 % et 100 % des sommes engagées en 2024,
- a voté le montant des subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2025,
- a choisi d'adhérer à l'association Médi-Caux Bus, qui vise à fournir un service de santé de proximité accessible selon certains critères (plus de détails à venir dans un prochain numéro),
- a validé le projet de création d'une nouvelle entrée pour le cimetière de Fréville, qui sera réservée à l'usage des services de pompes funèbres, ainsi qu'à l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- a chargé le Centre de Gestion 76 d'assurer la fonction d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail au sein de la commune, et de produire son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,
- a décidé de renouveler sa confiance au SDE76 pour l'entretien et le dépannage de l'éclairage public,
- a permis l'inscription des chemins ruraux de la commune sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- a accueilli favorablement la proposition de mutualisation de la commune de Croix-Mare, concernant la réalisation d'une réserve à incendie sur le site de l'auberge du Val au Cesne, qui assurerait la protection complète du hameau.

Rappel : retrouvez les comptes rendus complets sur <https://www.saintmartindelif.fr>

POUBELLES DE RUE

Pour rappel, tous les conteneurs à déchets doivent être rentrés sitôt la collecte effectuée. **Il est intolérable de voir ces conteneurs encombrer les trottoirs en permanence** et gêner nos paysages ruraux.

MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE DOLTO

Plongez dans l'univers palpitant de l'investigation « **Qui a tué le professeur Oak ?** », une expo-enquête, en place à partir du 11 mars, et jusqu'au 29 avril. Un voyage en 1923 qui sollicitera vos qualités d'observation, d'analyse et de déduction. Pour tout le monde, à partir de 10 ans !

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les tarifs de location de la salle polyvalente ont évolué pour l'année 2025. Le montant est réglé à la réservation, et la remise des clés a lieu le vendredi soir de 18h à 19h.

PRESTATION	TARIF
GRANDE SALLE (week-end)	280,00 €
GRANDE SALLE (jour férié, uniq. mardi, mercredi ou jeudi)	210,00 €
PETITE SALLE (week-end)	175,00 €
LES 2 SALLES (week-end)	400,00 €
LOCATION LAVE-VAISSELLE	53,00 €
LOCATION VAISSELLE (par couvert, si disponible)	1,75 €

Pour rappel, la location est réservée aux habitants de la commune, à raison d'une fois par an et par foyer.

VIKITAD – TRANSPORT À LA DEMANDE

La communauté de communes Yvetot Normandie a récemment déployé le service VikiTAD (le fameux « Vikibus » yvetotais en version « Transport A la Demande »). Pour l'utiliser, vous pouvez au choix appeler le 02.35.95.99.99, ou vous rendre sur <https://vikitad.ccyn.hubup.fr>, le site spécialement mis en place pour le service.

Vous avez la possibilité de réserver des voyages pour rejoindre Yvetot, ou pour en revenir. Le tarif ? 0,50 € le trajet simple, soit 1 € seulement l'aller-retour ! Alors, pour vos déplacements, pensez-y ! Plus d'informations sur yvetot-normandie.fr ou <https://vikibus.fr>.

LES SERVICES TECHNIQUES S'ADAPTENT

La commune d'Écalles-Alix a souhaité quitter le regroupement de communes concernant l'entretien des voiries. Le service, opéré et géré par la commune de Saint Martin de l'If, continuera de veiller à l'entretien des voiries des trois communes encore adhérentes, à savoir Carville-la-Folletière, Mesnil-Panneville et Saint Martin de l'If.

De son côté, le SIVOM de la région de Fréville enregistre le départ à la retraite d'un agent, dont le remplacement n'est pas prévu. Dans ce contexte, une convention a été signée afin de mettre à disposition du SIVOM deux agents du service voirie, une journée par semaine, afin de renforcer l'équipe en place.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 800 exemplaires